

Accueil > Travaux - Urbanisme

Les travaux vont enfin démarrer au manoir du Domaine de Flotin, à Nibelle, interdit d'accès depuis deux ans

C'est l'un des plus gros chantiers de la communauté de communes Pithiverais Gâtinais pour l'année à venir. À Nibelle, le chantier du manoir du Domaine de Flotin doit démarrer au printemps.

Article inclus dans votre abonnement

Par Aurélie Richard

Publié le 13 janvier 2025 à 14h00



Coup de massue pour Carla Bruni et Nicolas Sarkozy : leur fille annonce une triste nouvelle

Giulia Sarkozy n'a pas le cœur à la fête. En vacances loin de Paris, la fille de Carla Bruni et Nicolas Sarkozy a partagé une mauvais...



[Read More](#)

L'ouverture du manoir permettra une ouverture plus importante pour le grand public du domaine. © David Creff

Depuis décembre 2022, l'accès au manoir du Domaine de Flotin, à Nibelle, est interdit pour une question de sécurité. En cause : des fissures qui s'étaient agrandies suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2022.

Dans les mois à venir, les choses vont changer puisque des travaux vont enfin y démarrer. Pour rappel, la bâtisse est propriété de la communauté de communes Pithiverais Gâtinais (CCPG).

Sur ce site de Flotin, on trouve déjà l'accueil de loisirs sans hébergement "Les Lutins de Flotin", situé à côté du manoir. Il a ouvert ses portes en 2019. Le chantier avait été mené par la CCPG.

Dans cet espace naturel, des animations culturelles, nature, sont organisées régulièrement par les Jardins de la voie romaine qui occupent les lieux depuis 2021. Du miel y est produit grâce aux ruches disséminées sur le site, il y a des semences potagères, des plantes aromatiques et médicinales.

Avec la réhabilitation du manoir, c'est une nouvelle phase qui s'ouvre pour le domaine. Comme le rappelle Hervé Gaurat, vice-président notamment en charge des bâtiments à la CCPG, "trois lots de travaux ont été attribués en conseil communautaire." Le lot 0 concerne les mesures conservatoires et la démolition partielle. Il a été attribué à l'entreprise Revil. Montant : 185.764 euros TTC. Il faudra compter quatre mois de travaux. Le lot 1 concerne le désamiantage, déplombage pour un montant de 90.000 euros TTC. Il a été attribué à l'entreprise Masci. Le lot 16 est celui de la voirie et des réseaux divers "car on va devoir créer une voie de chantier pour contourner le manoir, et une base de vie." C'est l'entreprise You Sauvêtre qui l'a décroché. Montant de l'enveloppe : 123.598 euros TTC.

Créer une boutique de produits locaux, un espace salon de thé, des bureaux...

"Les trois entreprises vont être convoquées prochainement. On devrait démarrer cette phase de réhabilitation, de mise en sécurité, au printemps", estime Hervé Gaurat. Dans ce cadre, la grange près du manoir va être démolie, ainsi que le logement du gardien (seule une partie va être conservée pour créer un espace couvert).

Pour la seconde phase de travaux au sein de la bâtisse, les consultations vont être lancées. Cette deuxième partie pourrait débuter dans le courant de l'été, voire à la rentrée. Les travaux concerneront le rez-de-chaussée essentiellement. L'objectif : créer un tiers lieu au sein du manoir, animé par les Jardins de la voie romaine, sur le modèle de la Roseraie de Morailles, à Pithiviers-le-Vieil.

"Il y aura une boutique de produits locaux, un espace café-salon de thé", explique Timothée Huck, directeur des Jardins de la voie romaine. Avec l'ouverture du manoir, un

accueil grand public pourra avoir lieu tout au long de l'année au Domaine de Flotin, plusieurs jours dans la semaine. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Au sein du manoir, pourront avoir lieu des ateliers pédagogiques pour les enfants, adultes, autour des semences potagères, des aromatiques... Il abritera les bureaux des salariés de l'association d'insertion.

Un projet qui ne fait pas l'unanimité

Pour ce projet, la communauté de communes bénéficie du soutien financier du Département, dans le cadre du volet 4 de sa politique "Mobilisation en faveur des territoires". Une aide d'un peu plus de 700.000 euros. "On va aussi aller chercher des aides de l'État au titre du fonds vert, de la Dotation d'équipement des territoires ruraux...", ajoute Hervé Gaurat.

C'est un des plus gros chantiers de la communauté de communes en termes d'investissement financier, qui ne fait pas l'unanimité. Lors du conseil communautaire de juillet 2024, les élus avaient dû se prononcer sur le devenir du manoir. Le vote s'était fait à bulletin secret, de manière électronique. 68 % des élus avaient voté pour la réhabilitation du manoir et 32 % contre. La bâtisse est identifiée "comme élément remarquable au titre du Plan local d'urbanisme", met en avant Hervé Gaurat. "Ça tenait à cœur à bon nombre d'élus de voir cette opération démarrer, cet élément du patrimoine être réhabilité."

Groupe Centre France